

2015-0158
2015-02-10

GROUPES	M	FONGICIDE
---------	----------	-----------

FOLPAN 80 WDG

FONGICIDE

COMMERCIAL

Un fongicide en granulé dispersable dans l'eau pour supprimer un bon nombre de maladies fongiques sur certaines cultures de fruits, de légumes, de plantes ornementales et autres.

N° D'HOMOLOGATION 27733 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARANTIE : Folpet80 %

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Pour usage commercial seulement. Ce produit ne doit pas être utilisé dans et autour des résidences ou autres zones résidentielles tels que les parcs, les écoles, les édifices publics, les terrains de sport ou tout autre endroit où pourrait être exposé le grand public, y compris les enfants.

Entreposer dans un endroit frais et sec – Protéger contre la chaleur excessive.

AVERTISSEMENT : Suivre attentivement le mode d'emploi et les précautions.

CONTENU NET : 10 kg

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
302 - 179 McDermot Avenue
Winnipeg, MB
R3B 0S1
855-264-6262

Le FONGICIDE FOLPAN 80 WDG est un fongicide granulé dispersable dans l'eau pouvant être mélangé en réservoir avec les fongicides spécifiques indiqués sur la présente étiquette. Suivre toutes les mises en garde, restrictions et directives figurant sur l'étiquette des deux fongicides utilisés. N'utiliser le produit que sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

Vérifier la compatibilité de toute combinaison de pesticides avant de préparer un mélange en réservoir, à moins qu'un usage antérieur des mêmes substances ensemble ait démontré qu'elles sont physiquement compatibles. L'activité fongicide du produit est réduite s'il est combiné à une substance fortement alcaline comme la chaux hydratée. Ce produit ne doit pas être utilisé avec ou immédiatement après une pulvérisation d'huile.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, FONGICIDE FOLPAN 80 WDG, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE FOLPAN 80 WDG et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FONGICIDE FOLPAN 80 WDG ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. au

1-855-264-6262

. MODE D'EMPLOI

Remplir presque complètement le réservoir du pulvérisateur et verser la quantité recommandée de FONGICIDE FOLPAN 80 WDG sur la surface de l'eau. Le fongicide peut être mélangé d'avance dans un seau à moitié rempli d'eau. Ce mélange est ensuite versé sur un tamis dans le réservoir presque rempli du pulvérisateur. Finir de remplir le réservoir. Garder l'agitateur en marche durant le remplissage et la pulvérisation. Ne pas laisser reposer la solution sans agitation. Ne pas utiliser avec un équipement à engrenage à faible volume.

Pour usage commercial seulement. Ce produit ne doit pas être utilisé dans et autour des résidences ou autres zones résidentielles tels que les parcs, les écoles, les édifices publics, les terrains de sport ou tout autre endroit où pourrait être exposé le grand public, y compris les enfants.

NE PAS appliquer du haut des airs. Appliquer au moyen d'un équipement au sol seulement.

NE PAS appliquer ce produit par chimigation ou au moyen de n'importe quel type de système d'irrigation.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les habitations humaines ou les zones d'activités humaines, tel que les maisons, les chalets, les écoles et les parcs, est minime. Tenir compte des conditions météorologiques (par ex., la vitesse et la direction du vent, la température), de l'équipement d'application et des paramètres du pulvérisateur utilisé pour l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés, et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application du produit lorsque le vent souffle en rafales.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS pulvériser des gouttelettes dont la taille est inférieure à la classification moyenne de l'ASAE.

RECOMMANDATIONS

Les doses sont en kg/ha, sauf si un volume d'eau est indiqué.

POMMES, POMMETTES – Tache alternarienne de la pomme, pourriture noire, tache phoméenne du pommier, moucheture de la pomme, tavelure, tache de suie : Utiliser 3,0-3,75 kg/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (jusqu'à 3 000 L/ha). Appliquer dans le cadre d'un programme de protection régulier, à partir du stade de l'éclatement jusqu'à la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

EST DU CANADA : Les traitements effectués durant la période critique (juste avant la floraison jusqu'à 30 jours après la chute des pétales) peuvent causer le roussissement sur des variétés sensibles telles que Golden Delicious, Red Delicious et Stayman Winesap.

OUEST DU CANADA : Ne pas utiliser entre le stade de la floraison et le mois de juillet afin d'éviter des dommages. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte.

RAISINS – Branche moribonde : Utiliser 1,25 kg/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (1 000 L/ha). Appliquer lorsque les nouvelles pousses mesurent de 2,5 à 5,0 cm de longueur, et répéter lorsqu'elles mesurent de 10 à 15 cm de longueur. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison.

RAISINS – Pourriture noire, mildiou : Utiliser 1,25 kg/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (1 000 L/ha). Appliquer juste avant la floraison, juste après la floraison, et lors du premier traitement postfloral. Pour supprimer le mildiou, un traitement supplémentaire 2 à 3 semaines plus tard pourrait s'avérer nécessaire. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.

RAISINS – Blanc : Mode d'emploi : Appliquer 1,25 kg/ha de FOLPAN 80 WDG et 12.6 kg/ha de Kumulus DF dans un mélange en cuve. Appliquer le mélange en cuve dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (1 000 L/ha). Appliquer dès l'apparition du mildiou et répéter 10 jours plus tard. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.

NE PAS UTILISER SUR LES VARIÉTÉS CONCORD, FOCH, DE BUREN, NI SUR LES VARIÉTÉS SENSIBLES AU SOUFRE.

FRAISES – Pourriture grise, pourriture de la fraise, tache des feuilles : Utiliser 2,50 kg/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (jusqu'à 2 000 L/ha). Appliquer avant l'infection initiale et répéter à des intervalles de 7 jours pour protéger les fraises jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications

par saison.

CANNEBERGES (ATOCAS) – Pourriture des baies : Utiliser 3,25 kg/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (jusqu'à 2 000 L/ha). Appliquer lorsque 5 % des bourgeons sont ouverts. Répéter 10 à 14 jours plus tard lorsque 50-75 % des bourgeons sont ouverts. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison.

CONCOMBRES DE PLEINE TERRE, MELONS, CITROUILLES, COURGES – Anthracnose, mildiou : Utiliser 2,5-5 k/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (jusqu'à 2 000 L/ha selon les dimensions des sarments). Appliquer lorsque les premières feuilles véritables apparaissent. Répéter à des intervalles de 7 jours jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

TOMATES CULTIVÉES EN PLEINE TERRE – Anthracnose : Utiliser 5 kg/ha. Mélanger dans suffisamment d'eau pour donner une bonne couverture (jusqu'à 2 000 L/ha). Appliquer durant la première floraison et répéter à des intervalles de 7 jours jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

ŒILLETS – Brûlure alternarienne : Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres. Appliquer 2 semaines après la mise en terre et traiter 3 ou 4 fois à toutes les deux semaines. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

POINSETTIAS (DE SERRE) – Pourridié pythien : Utiliser 1,25 à 1,40 kg dans 1 000 litres. Appliquer au moment de la mise en terre. Utiliser 0,57 litre de mélange par pot de 20 cm. Répéter 10 jours plus tard. Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison.

AZALÉES – Pourriture des boutures : Utiliser 1,0 à 1,9 kg dans 1 000 litres. Faire tremper les boutures pendant 15 à 30 minutes avant de les planter.

TAGÈTES, ZINNIAS – Tache alternarienne : Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres. Appliquer lorsque les plants sortent de terre et répéter à des intervalles de 3 à 7 jours. Augmenter la fréquence durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

CHRYSANTHÈMES – Tache septorienne : Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres. Appliquer immédiatement après la mise en terre et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Augmenter la fréquence durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

IRIS – Tache hétérosporienne : Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres. Appliquer lorsque les plants sortent de terre et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.

MUFLIERS – Anthracnose : Utiliser 1,25 kg dans 1 000 litres. Appliquer lorsque les plants sortent de terre et répéter à des intervalles de 3 à 7 jours. Augmenter la fréquence durant des périodes de nouvelle croissance rapide et de graves risques d'infection occasionnés par des pluies ou une humidité élevée. Ne pas effectuer plus de 6 applications par saison.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les poussières. **Irritant pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Agent sensibilisant potentiel de la peau.** Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, à l'écart des aliments pour les humains et les animaux. Garder loin de la chaleur, du feu et des étincelles. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques lors des activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Les opérateurs antiparasitaires doivent porter un respirateur muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides par le NIOSH/MSHA/BHSE, ou une boîte filtrante approuvée pour les pesticides par le NIOSH/MSHA/BSHE lorsqu'ils manipulent les sacs ouverts pendant le chargement. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

NE PAS retourner dans la zone traitée, ni permettre aux travailleurs de retourner dans la zone traitée, au cours des 24 heures suivant l'application du produit.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion du FONGICIDE FOLPAN 80 WDG. Vérifier les dommages possibles aux muqueuses avant de faire un lavage gastrique. En cas d'inhalation, observer la présence d'un œdème pulmonaire. Traiter le système nerveux central selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Pour empêcher la contamination, entreposer le produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux cas de déversement ainsi que pour le nettoyage les déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))